

510
PROLIMUR PÂTE

1/2



LES + PRODUIT

- ▶ Travaux neufs et de rénovation
- ▶ Application sans primaire sur ancien carrelage et peinture ponçée
- ▶ Hautes performances
- ▶ Convient aux murs intérieurs des pièces humides (EB+)
- ▶ Très faible émission de COV

CONSUMMATION

- ▶ 3 à 5 kg/m² (voir tableau)

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- ▶ Conforme à la Norme NF EN 12004
- ▶ Certificat QB



DESCRIPTION

- Colle en pâte prête à l'emploi destinée à la pose murale de revêtements céramiques en neuf et rénovation en locaux humides.

DOMAINES D'APPLICATION

- Murs intérieurs
- Compatible avec le système 598 PROLI IMPER* et 597 PROLIMUR PROTECT*

■ SUPPORTS ET REVÊTEMENTS ASSOCIÉS

Ils doivent être conformes au NF DTU 52.2 et aux CPT Murs intérieurs « Neuf et Rénovation » du CSTB en vigueur. Voir tableau ci-après.

■ SUPPORTS EXCLUS

- Sol intérieur et extérieur, mur extérieur
- Supports à base de métal
- Enduit pelliculaire (épaisseur ≤ 3 mm)
- Enduit plâtre contenant plus de 5 % d'humidité résiduelle
- Locaux très humides EC

CARACTÉRISTIQUES

- **Présentation** : pâte ivoire prête à l'emploi
- **Densité** : 1,9 ± 0,1
- **pH** : 7,5 ± 0,5
- **Composition** : résines copolymères acryliques, charges minérales et adjuvants
- **Granulométrie** : 0,5 mm maxi

PERFORMANCES

- **Temps ouvert** : 30 min environ
- **Temps d'ajustabilité** : 20 min environ
- **Adhérence initiale par cisaillement (MPa)** : ≥ 1
- **Adhérence par cisaillement après action de la chaleur (MPa)** : ≥ 1
- **Adhérence par cisaillement après action de l'eau (MPa)** : ≥ 0,5
- **Adhérence par cisaillement à température élevée (MPa)** : ≥ 1

MISE EN ŒUVRE

- Se référer aux règles de l'art en vigueur (DTU, CPT...)
- Températures d'utilisation comprises entre +5°C et +30°C.
- Ne pas utiliser sur support gelé ou chaud.

■ PRÉPARATION DES SUPPORTS

Neuf

- Le support doit être propre, sec, résistant, plan, dépoussiéré, exempt d'huile de décoffrage et de laitance.
- Ils ne devront pas ressuer l'humidité, ni être gelés.

- Rectifier les défauts de planimétrie ≤ 4 mm en ratissant directement avec 510 PROLIMUR PÂTE, la veille de la pose.

Peinture

- Vérifier la bonne adhérence par un essai de type quadrillage.
- Si plus de 10 % de la surface présente des défauts d'adhérence, éliminer l'ensemble de la peinture.
- Nettoyer par lessivage sodé, poncer avec un disque gros grain et dépoussiérer.

Ancien carrelage

- Sonder les revêtements existants afin de s'assurer de leur bonne tenue.
- Recoller les carreaux sonnant creux et/ou rattraper les trous avec un produit approprié.
- Si plus de 10 % des carreaux sonnent le creux, déposer l'ensemble des carreaux.
- Nettoyer par lessivage sodé, rincer et laisser sécher.

■ APPLICATION

- Étaler la colle sur le support à l'aide d'une lisseuse sur une surface de 1 à 2 m², puis avec la taloche crantée adaptée, régulariser l'épaisseur.
- Dans le cas du double encollage, respecter les indications précédentes en procédant en plus au beurrage de l'envers du carrelage.
- Presser le revêtement céramique par battage à l'aide d'un maillet afin d'assurer un parfait transfert.

Nettoyage

- Taches et outils, au fur et à mesure de la mise en œuvre, avec une éponge humide propre.

JOINTOIEMENT

Délai de séchage avant jointoiment

- 24 à 72 h selon la porosité du support

Cas d'un SPEC : Attendre 72 h minimum avant de réaliser le jointoiment sur 597 PROLIMUR PROTECT* ou 598 PROLI IMPER*

- Utiliser un mortier de jointoiment de la gamme Parexlanko adapté à la dimension du joint et sa destination.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Nettoyage après prise avec un décapant peinture ou à l'eau très chaude.
- Consulter la Fiche de Données de Sécurité.

510 PROLIMUR PÂTE

2/2

CONDITIONNEMENT

- Seau de 5 kg
- Seau de 15 kg
- Seau de 25 kg

CONSERVATION

► 12 mois

à partir de la date de fabrication, en emballage d'origine non ouvert, et stocké à l'abri du gel et des fortes températures (5°C à 35°C)

GARANTIE

- R.C. Fabricant

Supports et revêtements associés

		SURFACE MAXIMUM EN CM²									
	Pâte de verre, émaux	Plaquette de terre cuite	Carreau de terre cuite	Grès		Faïence	Pierre Naturelle		Carreaux à liant ciment	POIDS	
				E ≤ 3	E > 3		p ≤ 2	p > 2			
MURS INTÉRIEURS - H < 6 m	SUPPORTS NEUFS										
	• Béton soigné • Enduit base ciment • Enduit plâtre • Plaque de plâtre cartonnée (non hydrofugée) • Carreau de plâtre (non hydrofugé) • Carreau de terre cuite • Béton cellulaire	120	230	900	1 200	1 200	2 200	1 200	1 200	500	30 kg/m²
	• Panneau bois (CTB-H/CTB-X/OSB3)	120	230	900	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	500	
	• Plaque de plâtre cartonnée (hydrofugée) • Carreau de plâtre (hydrofugé)		230	900		1 200	2 200		1 200		
	• Panneaux prêts à carreler • Plaque ciment	120	230	900		1 200	1 200		1 200		
	SUPPORTS RÉNOVATION										
• Ancien carrelage • Peinture poncée		230	900		1 200	2 200		1 200	500	30 kg/m²	

Mode d'encollage et consommation (poids en pâte par m² indicatif)

Format du carreau (cm²)	S ≤ 500	500 < S ≤ 1 200	1 200 < S ≤ 2 200
MURS INTÉRIEURS	3 kg/m² (V6)	4,5 kg/m² (U6)	5 kg/m² (U6)

 SIMPLE ENCOLLAGE	 DOUBLE ENCOLLAGE
--	--

ASSISTANCE TECHNIQUE : ParexGroup SAS assure l'information et l'aide aux entreprises qui en font la demande pour le démarrage d'un chantier afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du produit (ou procédé). Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

0 826 08 68 78 Service 0,15 € / min + prix appel

DOCUMENTATION TECHNIQUE - Janvier 2023

Cette Fiche Technique a pour but d'informer sur les propriétés du produit. Les renseignements qui y figurent sont basés sur nos connaissances actuelles. Il appartient à l'utilisateur de s'informer sur l'adaptation du produit à l'usage désiré et de vérifier qu'il dispose de la version la plus récente - Mise à jour consultable sur parexlanko.com.

PARExGROUP SAS 19 place de la Résistance - CS 50053
92445 Issy-les-Moulineaux Cedex - Tél. (33) 01 41 17 20 00

PARExLANKO est une marque du groupe Sika.

PARExLANKO

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Températures d'utilisation comprises entre + 5°C et + 35°C.
- Nettoyage immédiat à l'eau.
- Nettoyage après prise avec un décapant peinture ou à l'eau très chaude.
- Porter des gants imperméables en caoutchouc nitrile conformes à la norme EN ISO 374-2, des lunettes de sécurité et des vêtements de protection couvrants.
- Produit dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
- Avant utilisation consulter la Fiche de Données de Sécurité.

**Gemeinschaft Emissionskontrollierte
Verlegewerkstoffe, Klebstoffe und Bauprodukte e.V.**

Association for the Control of Emissions from Products
for Flooring Installation, Adhesives and Building Materials

Association pour le Contrôle des Emissions des Produits
de Pose, des colles et produits de construction



Concession d'une licence pour l'utilisation du label EMICODE

La licence n°	13962/27.10.10
pour l'article	510 PROLIMUR PATE
de l'entreprise	ParexGroup SAS
sur demande du	16.09.2021

est attribuée pour l'apposition du label EMICODE selon la classification fixée par les directives en § 10 des statuts du label GEV-EMICODE

au nom de la GEV pour l'article mentionné ci-dessus, selon le § 5 alinéa 4 des statuts du label GEV-EMICODE



Ainsi, cet article satisfait les critères mentionnés au verso.
La société est un membre titulaire de la GEV.

OM070 **09.02.2022**
Valide jusqu'au 09.02.2027

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Dir. Ges.", written over a horizontal line.

Le Directeur
Association pour le Contrôle des Emissions des Produits
de Pose, des colles et produits de construction
Völklinger Straße 4 · D-40219 Düsseldorf

Conditions d'attribution de licence pour l'apposition du label EMICODE

Le produit classé conformément à la licence au recto doit satisfaire - selon les statuts et les directives du Conseil Technique de la GEV - entre autres les critères suivants:

- Le produit satisfait toutes les dispositions légales, tout particulièrement en matière de législation des produits chimiques et de décrets.
- Le produit est - selon la définition de la Réglementation Technique all. "TRGS 610" - exempt de solvant, sauf s'il s'agit d'un produit de surface. S'il fait partie d'un groupe de produits répondant à une catégorie GISCODE (classification all.), celle-ci sera indiquée.
- Une fiche de données de sécurité répondant aux normes et réglementations nationales en vigueur sera établie pour le produit.
- Aucune substance cancérigène, mutagène ou reprotoxique des classes 1A et 1B ne doit être utilisée pour la fabrication du produit.
- Le contrôle du produit intervient selon les "méthodes de contrôle de la GEV". La teneur en COV sera déterminée dans une chambre d'essai selon le procédé de thermodésorption sur tenax, suivi d'une analyse par chromatographie gazeuse et spectrométrie de masse.
- La classification dans la catégorie EMICODE concernée s'effectue conformément aux descriptions et aux concentrations totales en COV / COSV ci-dessous. Pour identifier le produit, utiliser la catégorie EMICODE correspondante:

1) Produits de pose, colles et produits du bâtiment

Paramètre	EC 1 ^{PLUS}	EC 1	EC 2
	Concentration maximale admise [$\mu\text{g}/\text{m}^3$]		
COVT après 3 jours	≤ 750	≤ 1000	≤ 3000
COVT après 28 jours	≤ 60	≤ 100	≤ 300
COSVT après 28 jours	≤ 40	≤ 50	≤ 100
Valeur R basée sur les valeurs "CMI" selon la Commission all. AgBB (pour l'évaluation de l'impact des produits du bâtiment sur la santé), après 28 jours	1	-	-
Somme des COV non évaluables	≤ 40	-	-
Formaldéhyde après 3 jours	≤ 50	≤ 50	≤ 50
Acétaldéhyde après 3 jours	≤ 50	≤ 50	≤ 50
Somme des formaldéhydes et acétaldéhyde	$\leq 0,05 \text{ ppm}$	$\leq 0,05 \text{ ppm}$	$\leq 0,05 \text{ ppm}$
Somme des substances volatiles 1A / 1B après 3 jours	≤ 10	≤ 10	≤ 10
Toute substance volatile 1A / 1B après 28 jours	≤ 1	≤ 1	≤ 1

2) Traitement de surface pour parquets, sols minéraux et revêtements de sol souples

Paramètre	EC 1 ^{PLUS}	EC 1	EC 2
	Concentration maximale admise [$\mu\text{g}/\text{m}^3$]		
Somme COVT + COSVT après 28 jours	≤ 100 dont 40 COSV maxi.	≤ 150 dont 50 COSV maxi.	≤ 450 dont 100 COSV maxi.
Formaldéhyde après 3 jours	≤ 50	≤ 50	≤ 50
Acétaldéhyde après 3 jours	≤ 50	≤ 50	≤ 50
Toute substance volatile 1A / 1B après 3 jours	≤ 10	≤ 10	≤ 10
Toute substance volatile 1A / 1B après 28 jours	≤ 1	≤ 1	≤ 1